

## Qu'est-ce qu'une "entreprise de tendance"?

Par **fayevalentine**, le **24/10/2008** à **10:24**

Bonjour,  
cela fait plusieurs fois que je trouve cette expression dans la doctrine et j'ignore ce que sont ces entreprises de tendance?  
Quelqu'un sait? Merci

PS: Merci Mathou et Kem pour votre vocabulaire!

Par **mathou**, le **24/10/2008** à **12:18**

Après une petite recherche, voilà ce que j'ai trouvé :

" qualification reconnue dans le droit français qui autorise la prise en compte de convictions personnelles dans le recrutement du personnel ( [http://www.la-croix.com/article/index.j ... rubId=1098](http://www.la-croix.com/article/index.j...rubId=1098) ), notamment pour le domaine religieux.

Ou bien " spécificité des entreprises dites de tendance, c'est à dire auxquelles est attachée une doctrine impliquant un parfait respect, si ce n'est en conscience, du moins en comportement du salarié. " ( comme l'affaire du sacristain homosexuel : <http://www.123travail.com/grands.arrets/p1009001.htm> ).

Voir aussi p. 7 [http://www.era.int/web/fr/resources/5\\_1 ... r.4443.pdf](http://www.era.int/web/fr/resources/5_1...r.4443.pdf)

p. 75 à 76 : [http://edoctrale74.univ-lille2.fr/file ... euxg00.pdf](http://edoctrale74.univ-lille2.fr/file...euxg00.pdf)

Je ne sais pas s'il existe des dictionnaires particuliers en social, mais je pense qu'en lançant une recherche sur les moteurs juridiques de ta fac ( si elle en a, genre Lamyline ), tu devrais trouver des réponses plus complètes.

P.S. : y a pas de souci, c'est normal Wink not found in the unknown **wink** Comme ça on apprend tous quelque chose... je ne connaissais pas non plus les entreprises de tendance.

Par **fayevalentine**, le **28/10/2008** à **10:34**

Merci Mathou pour ton explication plus que complète!

A bordeaux, notre moteur de recherche c'est Babord, mais il n'y a pas vraiment de note précise concernant les entreprises de tendance.